

## **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

**FCP AMEN CEA**  
Fonds Commun de Placement  
régé par le code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
**Agrément du CMF N°07-2010**  
**du 17 Mars 2010**

Amen Invest porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP AMEN CEA aura lieu le lundi **28 mars 2011**.

FCP AMEN CEA présente les caractéristiques suivantes :

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP AMEN CEA
<b>Siège social</b>	: 9, Rue du lac Neuchâtel, Les Berges du Lac, 1053 Tunis
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement
<b>Type</b>	: FCP mixte
<b>Durée de vie</b>	: <b>99</b> ans
<b>Objet Social</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
<b>Législation applicable</b>	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
<b>Montant des fonds</b>	: 100.000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune.
<b>Date d'agrément</b>	: 17 mars 2010
<b>Promoteurs</b>	: Amen Invest et Amen Bank
<b>Gestionnaire</b>	: Amen Invest
<b>Dépositaire</b>	: Amen Bank
<b>Distributeur</b>	: Amen Invest

### **Prix de souscription et de rachat :**

- Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative (pas de droit d'entrée).
- Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minoré d'un droit de sortie de 1% si le rachat des parts aura lieu avant un an à compter de la date de souscription.

**Pour plus d'informations sur FCP AMEN CEA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 26 janvier 2011, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**